

## Modalités

1. L'offre de prime n'est valable que pour les nouveaux comptes. Les personnes déjà titulaires d'une carte MasterCard BMO AIR MILES et celles qui annulent leur carte MasterCard BMO AIR MILES actuelle entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2013 ne sont pas admissibles. Votre demande de carte doit être reçue entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2013. Une prime de 500 milles de récompense est accordée lorsque vous réglez des achats nets de 200 \$ (moins les remboursements et à l'exclusion des avances de fonds, des opérations en quasi-espèces et des transferts de solde) avec votre carte MasterCard BMO AIR MILES du WWF-Canada entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 octobre 2013. Toutes les transactions admissibles doivent être inscrites à votre compte au plus tard le 5 novembre 2013. Le compte doit rester un produit AIR MILES et être en règle pour donner droit aux milles de récompense en prime. Limite d'une offre de prime par compte d'adhérent. Les milles de récompense en prime seront portés à votre compte d'adhérent dans les 90 jours suivant le 31 octobre 2013. Si vous annulez votre carte dans les 90 jours suivant l'ouverture de votre compte, les milles de récompense offerts en prime seront invalidés.
2. Toutes les récompenses sont offertes sous réserve des modalités du Programme de récompense AIR MILES; elles peuvent varier et être retirées sans préavis. Pour obtenir des voyages ou des produits en récompense, vous devez accumuler suffisamment de milles de récompense AIR MILES dans votre solde Rêves. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les quantités peuvent être limitées. Les adhérents AIR MILES doivent payer les taxes, les suppléments de carburant et les autres frais applicables aux voyages par avion, aux séjours à l'hôtel et aux locations de voiture obtenus en échange de milles de récompense AIR MILES. Pour les récompenses liées aux voyages, il est possible que les réservations doivent être faites à l'avance et qu'elles soient assujetties à leur disponibilité auprès des fournisseurs participants. Aucune annulation, aucun échange ni aucun remboursement des billets, des cartes-cadeaux ou des produits une fois qu'ils ont été demandés. Pour connaître tous les détails, consultez airmiles.ca ou communiquez avec le Service à la clientèle d'AIR MILES au 1-888-AIR MILES (1-888-247-6453).
3. Des milles de récompense AIR MILES sont accordés pour les achats portés à votre compte (moins les remboursements), sous réserve des modalités de votre Contrat du titulaire de carte MasterCard BMO. Le nombre de milles de récompense accordés est arrondi au nombre entier inférieur. Aucune fraction de mille de récompense n'est attribuée.
4. Les taux d'intérêt courants, le délai de grâce et les frais annuels peuvent être modifiés de temps à autre.

© 1986 WWF-Fonds mondial pour la nature (aussi connu sous le nom de World Wildlife Fund), symbole du panda. MD WWF est une marque déposée du WWF.

MD† Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

MD\*

/MC\* Marque déposée/marque de commerce de MasterCard International Incorporated.

MD/MC Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par

LoyaltyOne, Inc. et par la Banque de Montréal.